



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMELO

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 7 mai 2012 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kelly Anctil Kathleen St-Jean
MM LES CONSEILLERS :	Marco Dionne Pierre Saillant Joël Ross Lauréat Jean

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

090-2012

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

3. Proclamation de la candidate élue au siège no 3

Madame Odile Soucy, présidente d'élection et directrice générale de la municipalité, proclame la candidate élue au siège no 3, Madame Kathleen St-Jean, qui a été précédemment assermentée et lui souhaite la bienvenue.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Lauréat Jean

091-2012

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 soumis aux membres du Conseil dans

les délais requis pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

Dépenses et engagements de crédits

5. Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2012

Madame Odile Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2012.

6. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Marco Dionne

092-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 avril 2012, totalisant une somme de 126 295.95 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs, dû au 30 avril 2012, pour un total de 69 225.10 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

7. Autoriser le paiement du 8^e versement du décompte progressif à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. pour le contrat de la mise aux normes des installations d'eau potable

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat à la Compagnie Allen Entrepreneur général inc. le 8 mars 2011 (rés. 035-2011) pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt numéro 226-2011-1 décrétant les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes, comportant une dépense de 1 864 968 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

093-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement du décompte progressif no 8 pour les travaux réalisés jusqu'au 1^{er} mars 2012, au montant de 86 631.16 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Allen Entrepreneur général inc. représentant la libération d'un premier 5 % de retenue contractuelle.

8. Autoriser le paiement de cotisation à la CSST due par un entrepreneur

CONSIDÉRANT que le projet de bibliothèque réalisé en 2008;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui a réalisé les travaux a fait faillite et n'a pas payé ses cotisations de CSST;

CONSIDÉRANT que l'architecte au dossier de la bibliothèque n'a pas demandé d'attestation de conformité à la CSST avant de délivrer le certificat définitif de fin de contrat;

CONSIDÉRANT que l'article 316 de la loi sur les accidents de travail et maladies professionnelles stipule que la Commission peut exiger de l'employeur qui retient les services d'un entrepreneur le paiement de la cotisation due par cet entrepreneur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

094-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 7492.36 \$ à la CSST pour acquitter les sommes dues par l'entrepreneur qui a réalisé les travaux de la bibliothèque;

et que le conseil retire la demande de révision administrative.

9. Autoriser et ajuster le contrat de déneigement 2011-2012 en fonction des variations du prix du carburant

CONSIDÉRANT que la municipalité a un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver avec l'entreprise Jean-Luc Rivard & fils Inc.;

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat stipule qu'un ajustement prenant en compte la variation du prix du carburant diesel devra être effectué annuellement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que les données utilisées sont celles publiées par la Régie de l'énergie du Québec durant la période de référence du 15 novembre 2011 au 31 mars 2012 inclusivement, et est calculée de la façon suivante soit, $VC = ((PM - PR) / PR) \times 100$ et que la valeur applicable pour le calcul est de 113.73 ¢/litre

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

095-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement à Jean-Luc Rivard & fils inc. au montant de 3 872.36 \$ taxes en sus pour la variation du carburant de la saison 2011-2012.

10. Dépôt et adoption du rapport financier et d'activités 2011 du Centre récréatif et demande de financement dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités et du rapport financier du Centre récréatif;

CONSIDÉRANT que le rapport financier démontre un déficit de 369.90 \$ et un solde à l'encaisse de 5 632.46 \$

CONSIDÉRANT que les activités du Centre récréatif ont été :

- 8 représentations aux « Mercredis du Parc » et « Week-end famille ». Les événements de la scène Desjardins ont attiré entre 100 et 200 personnes par soir.
- Le soccer s'est déroulé sur 7 semaines avec 22 inscriptions.
- Le terrain de jeux a reçu 52 enfants durant 7 semaines.

CONSIDÉRANT que le conseil réserve un montant pour la réalisation d'activités dans la communauté par son programme de soutien à l'action bénévole;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

096-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les rapports d'activités et financier de l'exercice 2011 du Centre récréatif;

et autorise le paiement de 6 000 \$ prévu au budget pour les opérations du Centre récréatif;

et autorise le paiement de 500 \$ provenant d'une subvention du Fonds de développement municipal du Kamouraska volet activités pour les « Mercredis du Parc ».

11. Demande de la MMQ concernant les schémas de couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT la réception de l'attestation ministérielle du schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que l'exonération prévue à la Loi sur la sécurité incendie requiert que les mesures prévues au plan de mise en œuvre aient été réalisées conformément au calendrier établi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

097-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme que toutes les mesures prévues au plan de mise en œuvre ont été atteintes, réalisées et complétées pour 2012;

et que les actions 2013-2014-2015 seront réalisées selon la programmation et l'échéancier du schéma de couverture de risques incendie;

et qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

Contrats, subventions, adjudications

12. Autoriser l'appel d'offres – Travaux de pavage Route 287-2012

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage à être réalisés sur la Route 287 font parties de la programmation de subvention de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la distance prévue aux trois secteurs a été modifiée, soit :

Secteur rang 6 : entre les n^{os} 226 et 253
- prévu 300 mètres
- demande de soumission 600 mètres,

Secteur Holliday : entre les n^{os} 461 et 628
- prévu 150 mètres
- demande de soumission 700 mètres,

Secteur rivière Kamouraska : entre les n^{os} 131 et 168
- prévu 200 mètres
- demande de soumission à 1,2 km,

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts, il est nécessaire de faire les appels d'offres sur le site SÉAO;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

098-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la directrice générale de procéder à l'appel d'offres sur le site SÉAO et de publier l'appel d'offres dans un journal local.

Que la gestion des documents soit confiée au SÉAO. Toute modification ou information complémentaire au contrat sera donnée sous forme d'addenda.

Que le cahier des charges soit fait en fonction de recevoir un prix global et une option pour ne faire exécuter que 2 secteurs selon le coût, pour respecter le budget établi.

De nommer un responsable pour donner l'information technique et administrative.

13. Autoriser l'appel d'offres – Acquisition de quais

CONSIDÉRANT la réalisation de certains éléments du plan de développement du Camping;

CONSIDÉRANT que les infrastructures du Camping appartiennent à la municipalité, c'est à la municipalité de procéder aux appels d'offres;

CONSIDÉRANT une subvention de 10 000 \$ autorisée par le Pacte rural pour l'acquisition de quais;

CONSIDÉRANT que le Laboratoire rural participera au financement à une hauteur de 20 000 \$ Et que le solde sera assuré par la Corporation de Développement de la Forêt Communale de Mont-Carmel (CDFC) Volet Camping;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

099-2012

et résolu à l'unanimité que conseil municipal demande sur invitation des soumissions devant au moins deux (2) entreprises, et suivant l'obligation de ne pas divulguer, la directrice générale est chargée de déterminer les soumissionnaires à être invités. De plus, celle-ci nomme le responsable pour donner l'information technique et administrative.

Rapport des comités

14. Renouvellement de membership de la SADC

CONSIDÉRANT que la SADC est un organisme de développement de la collectivité important sur le territoire du Kamouraska;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

100-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil renouvelle son adhésion comme membre associé au montant de 30 \$ et désigne la directrice générale ou son adjointe comme représentante.

15. Renouvellement au Réseau québécois Villes et Villages en santé

CONSIDÉRANT que le bien fondé d'être membre du Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé, donne à la municipalité des moyens concrets pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribue ainsi au développement de la communauté;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Ancil

101-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil renouvelle son adhésion au Réseau Villes et Villages en santé pour 2012 pour un montant de 50 \$.

16. Amendement au protocole sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir

CONSIDÉRANT que l'embauche de la ressource humaine en loisir a connu plusieurs difficultés;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle ressource est en poste depuis le 13 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que les bailleurs de fonds acceptent de reporter le financement;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes souhaitent poursuivre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu un budget de 5 000 \$ pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent d'apporter l'amendement suivant :

2. DURÉE

2.1 Le présent protocole prendra effet à compter de sa signature et sera effectif jusqu'au 31 décembre 2012.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

102-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'amendement du protocole sur l'utilisation d'une ressource humaine en loisir tel que proposé.

Divers

17. Demande d'adoption du projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes de développement durable de la FQM

CONSIÉDRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des

Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

103-2012

et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

et de transmettre une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

18. Procéder à une demande auprès de la MRC de Kamouraska et du MRNF pour débiter les procédures pour mettre de l'avant le développement résidentiel prévu au Lac de l'Est

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a déjà planifié et projeté un troisième îlot de développement de résidences de villégiatures au Lac de L'Est;

CONSIDÉRANT les pouvoirs du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) transférés à la MRC du Kamouraska pour procéder au développement;

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes sont reçues tant à la MRC de Kamouraska qu'au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et à la municipalité pour l'achat de terrain;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

104-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la MRC de Kamouraska de commencer dès maintenant les procédures nécessaires pour réaliser un nouveau développement afin qu'il y ait des disponibilités résidentielles au Lac de l'Est pour 2013 et les années subséquentes.

19. Présentation de projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phases II du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

CONSIDÉRANT la réalisation de plusieurs éléments du plan de développement du Camping;

CONSIDÉRANT que les infrastructures du Camping appartiennent à la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II au Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports;

CONSIDÉRANT le besoin d'acquisition d'équipements de loisirs récréatifs et nautiques pour le Camping du Lac de L'Est;

Il est proposé par Madame la conseillère Kelly Anctil

105-2012

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel dépose un projet pour faire l'acquisition d'équipements de loisirs;

que la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet;

que la Corporation de Développement de la Forêt Communale de Mont-Carmel (CDFC) paie les coûts d'entretien des équipements, puisqu'elle agit à titre de gestionnaire du camping;

que la municipalité autorise Mme Odile Soucy, directrice générale, à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet.

20. Demande d'appui financier

- Collège Ste-Anne
- Club de gymnastique « Gymagine »
- Symposium de peinture

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

106-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Collège Ste-Anne :**
50 \$ pour les prix de fin d'année
- **Club de gymnastique « Gymagine » :**
25 \$ afin de soutenir financièrement leur spectacle de fin d'année
- **Symposium de peinture :**
100 \$ afin d'offrir un prix pour un artiste

21. Correspondance

Lettre de remerciements de Monsieur Pierre Saillant pour les sympathies reçues lors du décès de sa sœur.

22. Autres sujets :

- La directrice générale souhaite la bienvenue à de nouveaux résidents, Madame Guylaine Lévesque et Monsieur André Dupéré.

23. Période de questions

De 21 h à 21 h 45

24. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

107-2012

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21h 45.

(signé) _____
M. Denis Lévesque
Maire

(signé) _____
Mme Odile Soucy
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.